

dernière année. J'espère que ces améliorations vont se poursuivre. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire ce matin qu'un montant est prévu pour l'aménagement d'une cale de halage à Clarenville. J'en suis fort aise, mais Clarenville n'est pas dans ma circonscription. Je voudrais que le ministre comprenne bien que le besoin est encore plus pressant dans la circonscription de Burin-Burgeo qu'à Clarenville. Sur toute la côte sud de Port-aux-Basques jusqu'à St-Jean nous n'avons pas les installations nécessaires pour halier les petits navires pour les faire inspecter, radouer ou pour d'autres fins. Il y en avait une autrefois à Burin, mais elle tombe en ruines et ne sert plus à rien. Même celle de Saint-Pierre et Miquelon n'est plus aussi utile qu'autrefois. C'est un grave désavantage pour les gens d'une circonscription où ces installations font défaut. Nous espérons en obtenir il y a longtemps. Nous attendons patiemment et espérons qu'on verra à les faire aménager avant longtemps.

Je suis très heureux de voir que ces crédits prévoient des montants pour améliorer les services de transbordement entre ma province et le continent. J'exhorte le ministre à presser la construction de ces transbordeurs parce que je sais, par expérience personnelle, que l'insuffisance de ces services expose les voyageurs à de graves inconvénients. Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais je puis affirmer que j'ai déjà vu des gens rester assis, sans même avoir une place pour se coucher, parce que tous les motels et hôtels de Port-aux-Basques et des environs étaient remplis à pleine capacité. J'aimerais, en outre, que le ministre des Transports communique avec la direction du National-Canadien, à qui il devrait aussi incomber de veiller aux intérêts du public voyageur, en mettant des wagons-lits à sa disposition au terminus lorsque les autres commodités font défaut.

Je sais que le ministre n'a pas eu le temps d'examiner en long et en large tous les petits détails administratifs de son service, mais j'ose espérer qu'il retiendra la proposition que je veux lui faire concernant l'administration des ports. Nous n'avons pas tellement de conseils de port. Pourtant, partout où c'est possible, je suis partisan de la décentralisation de l'autorité. En fait, nous trouvons dans ma province un certain nombre de commissions de pilotage, ainsi que de petits conseils de port. Ils sont établis en vertu de la loi et chacun a des attributions qui lui sont propres. J'estime, cependant, qu'ils y gagneraient en efficacité et en rendement si l'on pouvait leur accorder plus de latitude. Je ne vois pas pourquoi une commission de pilotage vraiment utile n'aurait pas quelque responsabilité dans l'administration d'un port. Je ne vois pas pourquoi non plus un conseil de port

vraiment utile ne pourrait assumer certaines fonctions d'une commission de pilotage. Dans de petites localités comme en compte ma circonscription, ce sont presque toujours les mêmes gens qu'on trouve au sein des deux. A toutes fins pratiques, par conséquent, il s'agit des mêmes personnes qui changent de couvre-chefs.

Je sais qu'on pourrait éliminer beaucoup de contretemps si, en établissant des ports publics, nous instituons une autorité locale à qui le capitaine de port pourrait faire rapport au lieu de le faire au bureau régional à St-Jean. A son tour, le bureau régional doit communiquer avec Ottawa avant de prendre une décision. Durant l'été, alors que la journée de travail est réduite, que la fermeture se fait à 4 heures le vendredi et que les fins de semaine se prolongent parfois jusqu'au mardi, il se produit de longs et inutiles retards. Si le ministre voulait bien examiner cette proposition, les intéressés en tireraient beaucoup d'avantages.

J'aimerais parler, en dernier lieu, des subventions à la navigation côtière, que le député de Trois-Rivières a mentionnées ce matin. A mon avis, c'est une mesure fort louable, mais ainsi que l'a mentionné l'ex-ministre, ces subventions visent principalement à aider les chantiers maritimes. Il n'y en a pas beaucoup dans ma province. Nous en avons un, peut-être deux. La plupart de nos bateaux sont construits par ceux qui s'en serviront. Durant l'hiver, ces gens s'en vont dans la forêt, coupent du bois pour la membrure et se mettent à construire un bateau. En dépit de tous les efforts que déploie la Commission maritime pour les aider, c'est très long et très difficile pour eux d'obtenir l'assurance qu'ils pourront tirer parti de cette subvention. Il me semble qu'il y aurait moyen de modifier le règlement de façon à pouvoir tenir compte de ces cas. Je suis d'accord avec l'ex-ministre des Transports quand il dit que nous devrions examiner la question en fonction de la croissance de notre marine marchande. Nos caboteurs, à Terre-Neuve, ont presque disparu et on est peu incité à les remplacer car, même avec les subventions, il est plus économique pour les exploitants de navires d'en faire construire des neufs en Hollande ou au Japon.

Nous sommes un pays de marins et il nous faut de petits caboteurs pour transporter nos produits des grands centres aux petites collectivités. C'est un service qu'assument mieux les petits bateaux construits sur place, très souvent par les personnes qui vont s'en servir et en être propriétaires. J'espère que le ministre s'efforcera de faciliter les choses à ces gens-là pour leur permettre de tirer profit de l'aide que dispense son ministère.